

## Formidable !

A plusieurs reprises, vous avez pu constater dans nos diverses rubriques les revendications que les membres de notre association entretiennent à l'encontre des médecins qui établissent des certificats de complaisance à des mères peu scrupuleuses dans le seul but d'écarter le père dans des situations de divorce conflictuel ...

8 médecins Dijonnais ont eu à répondre de leurs actes devant leurs instances disciplinaires ...

Voir notre éditorial de Janvier 2003 : ["COMMENT LA GRANDE MACHINE A LAVER DU CONSEIL DE L'ORDRE DES MEDECINS BLANCHIT LES BAVURES DE SES OUAILLES"](#)

Malgré l'amnistie injustifiée, il est amusant de constater, d'une part l'information dispensée en Octobre dernier par le conseil départemental de l'ordre des médecins ...

[Lire l'article](#)

Et d'autre part, les mêmes conseils dispensés cette fois ci par le conseil national de l'ordre au mois de novembre 2002 ...

[Lire l'article](#)

Par ailleurs, il semblerait que les instances disciplinaires ne traitent pas les dossiers de la même manière selon la région dans laquelle ils sont instruits, c'est ainsi qu'en accompagnant l'un de nos membres en Franche Comté, nous avons eu l'agréable surprise de constater que les audiences ne se passent pas à huis clos et que le plaignant a tout loisir de s'exprimer et de motiver les termes de sa plainte ... Pourquoi pas les mêmes procédures en Bourgogne ???